LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

NATURE ET BUT DE LA CONFRÉRIE

N n'est pas toujours et partout en état de réciter le rosaire en commun avec d'autres, cela est naturel. Et aussi, il ne serait pas bon qu'on ne put pas, au moins de temps en temps, se laisser aller librement à ses pensées et à ses impressions, en récitant le rosaire en particulier, soit en plein air, soit dans sa chambre, soit à l'église. Là, en effet, sans être partagé ni dérangé, on peut s'y absorber entièrement, aussi longtemps que la source de la dévotion n'est pas épuisée. Mais pour n'être pas privé, même quand on récite le rosaire en particulier, des grands avantages qui sont le partage de la récitation du rosaire en commun, l'amour a inventé un moyen d'être uni en esprit avec d'autres, même quand on en est séparé corporellement. C'est une espèce de contrat, une convention que l'on fait avec d'autres de s'aider mutuellement à honorer la Très Sainte Vierge par le rosaire, et de se porter mutuellement un appui pour la récitation de cette prière.

Sur tous les terrains, la communauté de but et d'intention rapproche naturellement les hommes, qui, sans cela, seraient séparés. Ainsi un voyageur se joint, sans y penser, à un autre qui tend au même but que lui ; il voyage plus facilement en compagnie que seul. Sur le chemin de la vie, la communauté d'idées est ce qui réunit le plus souvent les hommes. " Qui se ressemblent, s'assemblent, " dit le proverbe : c'est ce qui fait former des réunions, des sociétés. " Celui qui a trouvé un véritable ami, a trouvé un